

# Formation spécialisée DR BRETAGNE : «Besoin d'air pur pour les douaniers bretons ? »



Rennes, le 05 mars 2025

Cette formation spécialisée de service DR Bretagne se tient alors que nous ne connaissons pas le montant alloué pour le budget de notre FS, compte-tenu du retard pris dans le vote de la Loi de Finances 2025. Toutefois, de nombreux points d'actualité au niveau local nécessitaient de maintenir cette instance et cela permet également d'anticiper les formations FS à financer pour 2025.

## - Bilan de la radioprotection pour l'année 2024

Ce bilan est effectué par le conseiller en radioprotection, basé à Brest. Il travaille en collaboration sur le sujet avec un agent de Nantes et leur périmètre d'action s'étend sur toute la DI (voire plus avec du matériel appartenant aux gardes-côtes de la DNGCD).

Le travail de vérification des densimètres et appareils à rayon X, dans un cadre réglementaire contraint, n'a pas relevé d'anomalie. La préparation de l'arrivée du SMBI à Saint-Nazaire (scanner mobile basse intensité) augmente la charge de travail pour les deux conseillers en radioprotection.

La CFDT restera vigilante pour que ce temps de vérification alloué aux deux conseillers soit suffisant, notamment avec la mise en service du SMBI dans la DI (pour aller plus loin sur le sujet des SMBI ([ICI](#)))

## - Rapport de la mesure de l'air pur pour la brigade de Roscoff par la société Bureau Veritas

Cette vérification est issue d'une inscription au registre hygiène et sécurité d'agents de la brigade de Roscoff en 2022. Certains agents en poste sur la gare maritime s'inquiètent d'inhaler des gaz d'échappement en forte quantité au regard de leurs missions de contrôle.

Notre FS a été consultée pour avis et financement (budget FS). Après plusieurs réunions, pour décider des conditions et du choix du prestataire, le Bureau Veritas a été choisi et fait ses prélèvements (capteurs installés sur douaniers en service en aubette et sur parking de la gare maritime) le 24 et 25 juillet 2024.

Deux molécules réglementaires seraient à suivre annuellement : Carbone élémentaire et monoxyde de carbone. 6 substances et 2 types de poussières ont été mesurées. Si le relevé n'a pas détecté de seuil maximal atteint, toutefois certains taux plus élevés sur un des agents en poste aux aubettes et parking (poussières alvéolaires) nécessiteraient des mesures complémentaires pour évaluer la nécessité d'un contrôle périodique. L'ISST, s'interroge sur cette obligation de l'employeur, mettant en avant que la gare maritime n'est pas dans un environnement clos, donc la définition de l'environnement professionnel serait contestable. Les élus du personnel en F2S ont demandé à la direction de Bretagne de se rapprocher de la DG pour avoir plus de renseignements sur la nécessité d'effectuer des contrôles annuels obligatoires (en sachant que de nombreux douaniers en France travaillent sur des gares maritimes). **Nous restons attentifs sur le sujet.**

## - Registre Santé sécurité au travail

Deux fiches établies par les agents de la brigade de Saint-Malo fin janvier nous interpellent. Elles alertent sur des odeurs ressemblant à la décomposition de matière organique (excréments) -odeur d'œufs pourris. Les agents s'interrogent sur la dangerosité et nocivité de ces émanations qui provoquent : irritation de la gorge, maux de tête, vertiges, nausées lors des prises et fins de service (habillement, armement, passage aux WC).

La brigade a indiqué que depuis plusieurs années, diverses entreprises sont régulièrement intervenues pour pallier ces remontées d'odeurs mais aucune n'est parvenue à les supprimer totalement.

Le samedi 22 février 2025, les agents de la BSE de Saint-Malo sentent cette fois-ci une très forte odeur d'œufs pourris à leur prise de service vers 7h00. Les agents réalisent une prise de mesure avec un des détecteurs portatifs de gaz en leur possession et utilisés pour les visites de navires. L'émanation est localisée au niveau des lavabos où le taux de H<sub>2</sub>S grimpe à plus de 60 ppm<sup>2</sup>. Le taux est largement au-dessus des seuils (la concentration maximale acceptable en milieu de travail est de 10ppm et un taux de 50 ppm exige une évacuation immédiate). La hiérarchie a été informée et pris les mesures nécessaires.

Le médecin du travail demande l'évacuation des lieux par les agents. L'inspectrice santé sécurité s'est déplacée sur les lieux avec le directeur régional et l'assistant de prévention pour établir un diagnostic. Depuis cet épisode, les odeurs ne sont pas revenues et il a été demandé aux agents de faire des relevés journaliers sur le bloc vestiaire/sanitaire en attendant de trouver une solution auprès d'une entreprise. Il n'y a pas de taux maximal relevé depuis le 22 février)

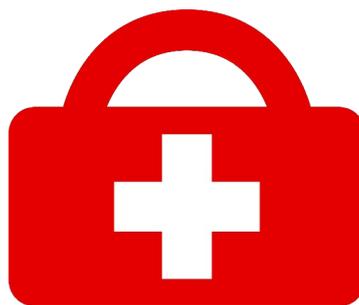
L'arrivée d'un portakabin fin février 2025 pour un vestiaire homme permet de résoudre en partie le problème des odeurs en limitant le temps d'exposition.

**Une demande de visite de FS DR Bretagne sur le site de Saint-Malo a été sollicitée durant l'instance par les élus du personnel, notamment pour constater l'utilisation nouvelle du portakabin par les agents.**

### **- Présentation du catalogue de formation 2025 de la FS en santé, sécurité et conditions de travail par l'Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP)**

Ces formations en santé, sécurité au travail sont ouvertes à tous les agents de la direction. Elles sont financées par le budget de la FS DR Bretagne (budget issu de la FS Ministérielle où un montant est alloué par agent ministériel). Ces formations sont à solliciter auprès de votre chef de service. Vous pouvez également demander des renseignements auprès de l'assistant de prévention de la direction douane Bretagne et également auprès des élus du personnel en FS. **Pour la CFDT, ces formations sont très importantes voire certaines indispensables compte tenu de nos missions en douane : « Formations Premiers secours » ou « Sensibilisation aux risques Chimiques ». Risque sur lequel la CFDT Douane a alerté dans un tract en 2024** [ICI](#)

Des formations plus innovantes apparaissent dans le catalogue de formation : prévention du risque cycliste, sensibilisation aux risques psychosociaux et prévention du harcèlement, utilisation de casques de réalité virtuelle pour des mises en situation.



N'hésitez pas à vous inscrire !!! Si vous rencontrez des difficultés, venez voir vos élu.e.s CFDT douane en Formation spécialisée DR Bretagne

**Titulaires : Karine Quémener et Karine Lecarpentier**

**Suppléante.s. : Gwenn De Rohan Chabot et Serge Guéguen**